

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 12 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Loge CDC Production (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association La Loge CDC Production, 77, rue de Charonne (11e), au titre de l'année 2018. SIMPA 68321 ; 2018-03164.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 30.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO